



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 mai 2026 PROCES-VERBAL

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace de loisirs mutualisé de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :

Nombre de membres en exercice : 88 (commune de Bayons non représentée)

Nombre de présents : 67 du point n° 1 au point n° 2 inclus, 68 à partir du point n° 3, 69 à partir du point n°4, 70 à partir du point n°7, 71 à partir du point n° 7 (élection du 3^{ème} membre titulaire du Comité de Programmation Leader).

Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal

Secrétaire de séance : Maëlle HEBIDI

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par Mme Anne GAUTIER, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par M. Michel Hernandez, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, présent à partir du point 4
- Pour la commune de La Piarre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS, représenté par M. Jean-Michel MAGNAN, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRU, représenté par Mme Anne TRUPHEME, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS, représenté par Mme Nathalie BACHELARD-COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD
 - Mme Anne TRUPHEME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN

- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Épine : Mme Martine PECH-RABASSE, absente jusqu'au point 6 inclus, puis représentée par son suppléant M. Damien MEYNAUD, à partir du point 7
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY, représenté par Mme Marilyne RICHAUD, à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE, présent à partir du point 3
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD, représentée par Mme Marie José DUFOUR, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par son suppléant M. Éric GERNEZ
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Céline BURLE, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par M. Laurent SAROLI, à qui il a donné procuration
 - Mme Zoé LEROUGE, représentée par Mme Mathilde GIROUD, à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD, représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par M. Sylvain JAFFRE, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL, représentée par M. Gérard NICOLAS, à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET, présent à partir de l'élection du 3^{ème} siège du comité LEADER du point 7
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS, représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de la Motte-du-Caire :
 - M. Patrick MEYERE, absent jusqu'au point 3 inclus
- Pour la commune de l'Epine :
 - Mme Martine PECH-RABASSE, absente jusqu'au point 6 inclus
- Pour la commune de Ribeyret
 - M. André GUEYTE, absent jusqu'au point 2 inclus
- Pour la commune de Valdoule
 - M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Val-Buëch-Méouge
 - M. Grégory MOULLET, absent jusqu'à l'élection du 2^{ème} siège du comité LEADER du point 7 inclus



Ordre du jour :

Fonctionnement de l'intercommunalité :

- Institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Institution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et proposition de commissaires membres
- Institution de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
- Institution du Comité Social Territorial, fixation de sa composition et du recueil de vote des représentants de la CCSB
- Institution de commissions de travail thématiques
- Désignation des représentants de la CCSB au COPIL Espace Valléen « Terres de Provence, terres de rencontres »
- Désignation des représentants de la CCSB au Comité de programmation LEADER
- Désignation des membres du Comité de gestion et de suivi du SCoT
- Désignation des représentants de la CCSB dans les organismes extérieurs
- Election des représentants de la CCSB dans les conférences d'entente
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Ressources humaines :

- Modification du tableau des emplois permanents de la CCSB / Création de 3 emplois permanents

PCAET :

- Acquisition de vélos à assistance électrique : reconduction du dispositif d'aides financières aux particuliers pour l'année 2026
- Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers / Avenants à plusieurs lots

Equipements culturels et sportifs :

- Evènement des 30 ans de la base de loisirs de la Germanette et de la Via Ferrata de la Grande Fistoire : accès gratuit aux sites

Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 5 mai 2026.

Le PV est adopté et signé par le président et le secrétaire de séance.

Le président rappelle que le récapitulatif des décisions qu'il a prises sur la période du 29 avril 2026 au 12 mai 2026 en application des délégations données par l'assemblée délibérante (délibérations n° 54.26 du 7 avril 2026 et 57.26 du 5 mai 2026), a été transmis pour information à l'ensemble des élus communautaires.

Aucune question, ni observation n'est formulée.



1. Institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

- *Présents : 67*
- *Votants : 83 (16 procurations)*
- *Suffrages exprimés : 81 (80 pour, 1 contre et 2 abstentions)*

Les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique versent à leurs communes membres une attribution de compensation égale au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant la première année d'existence de la communauté de communes fusionnée, minorée du montant des charges transférées ou majorée du montant des charges retournées. L'évaluation des charges incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), selon une méthodologie définie par la loi.

La CLECT est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Le Code Général des Impôts précise que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Après en avoir délibéré, à la majorité des deux tiers, le conseil communautaire :

- décide de constituer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- fixe son nombre de membres à 60, désignés selon les modalités suivantes :
 - un représentant par commune ;
 - chaque représentant doit impérativement être conseiller communautaire titulaire ;
 - les communes disposant de plusieurs sièges au conseil communautaire seront invitées à délibérer pour désigner leur délégué et, en l'absence de délibération, il sera considéré que l'élu délégué est le maire de la commune.

2. Institution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et proposition de commissaires membres

- *Présents : 67*
- *Votants : 83 (16 procurations)*
- *Suffrages exprimés : 82 (82 pour, 0 contre et 1 abstention)*

Dans chaque communauté de communes levant la fiscalité professionnelle unique est instituée une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) composée de onze membres :

- le président de la communauté de communes ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires titulaires (ainsi que des suppléants en nombre égal) désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques.

La commission a pour rôle, en lieu et place des commissions communales :

- de participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,

- de donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens, proposées par l'administration fiscale.

Le conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms de 40 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires ou suppléants.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté de communes ou des communes membres.

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste des 40 propositions de commissaires titulaires ou suppléants est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Après consultation des communes membres afin qu'elles effectuent des propositions de noms, une liste des membres potentiels est dressée par le conseil communautaire. Cette liste sera proposée au directeur départemental des finances publiques qui désignera les commissaires de la CIID.

Annick REYNAUD-FREY alerte sur le fait qu'il n'y a que 19 personnes sur la première page de la proposition de liste transmise aux conseillers communautaires avec l'ordre du jour de la réunion.

Après vérification, Jean-Pierre TEMPLIER précise que la liste compte bien 40 noms en tout, comme mentionné.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'instituer, pour la durée du mandat, la commission intercommunale des impôts directs composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants ;
- de proposer la liste annexée au présent procès-verbal au directeur départemental des finances publiques pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants.

3. Institution de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

- *Présents : 68*
- *Votants : 84 (16 procurations)*
- *Suffrages exprimés : 84 (83 pour, 0 contre et 1 abstention)*

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 5.000 habitants compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace.

Cette commission exerce ses missions dans les limites des compétences transférées à l'EPCI. Elle dresse le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La loi prévoit que les commissions communales et intercommunales peuvent coexister et doivent veiller à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétence.

Cette commission présidée par le président de l'EPCI (ou son représentant) est composée :

- de représentants élus de l'EPCI,
- d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées (pour tous les types de handicap),
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- de représentants d'autres usagers du territoire.

Il appartient au président de la communauté de communes d'arrêter la liste des membres de la commission.

Charlotte PLAZANET demande au président comment il choisira les membres représentants élus.

Jean-Pierre TEMPLIER indique qu'il veillera à ce que chaque secteur du territoire de la CCSB soit représenté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent pour la durée du mandat ;
- fixe la composition de la commission de la façon suivante : 20 membres titulaires dont le président du conseil communautaire ou un vice-président délégué, 9 conseillers communautaires et 10 membres d'associations ;
- définit ainsi qu'il suit les critères auxquels devront répondre les associations dont seront issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires :
 - o le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
 - o la représentation de la diversité des types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, mental ou psychique) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - o la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission.
- autorise le président de la communauté de communes à solliciter les associations afin qu'elles désignent leurs représentants ;
- prend acte qu'il appartient au président de la CCSB de dresser la liste des membres de la commission par voie d'arrêté.

4. Institution du Comité Social Territorial, fixation de sa composition et du recueil de vote des représentants de la CCSB

- *Présents : 69*

- *Votants : 85 (16 procurations)*

- *Suffrages exprimés : 84 (82 pour, 0 contre et 2 abstentions)*

Un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Le CST est présidé par l'autorité territoriale ou son représentant. Il est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.

Son avis est rendu après recueil de l'avis :

- des représentants du personnel ;
- des représentants de la collectivité ou de l'établissement employeur, si une délibération le prévoit.

Il appartient à l'organe délibérant, au moins six mois avant la date des élections professionnelles dans la fonction publique, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel ainsi que le nombre de représentants de l'établissement employeur, et de prévoir de recueillir ou non l'avis de ces derniers.

Au 1^{er} janvier 2026, la CCSB compte 153 agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé : elle doit donc disposer de son propre CST.

Les représentants du personnel sont désignés parmi les agents de la CCSB à la suite d'élections professionnelles. Dans la fourchette d'effectifs de 20 à 199 agents, le nombre de représentants titulaires du personnel peut être compris entre 3 et 5. Un arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixe les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique du 3 au 10 décembre 2026.

Les représentants de la CCSB sont désignés par le président.

En concertation avec les organisations syndicales actuellement représentées au CST de la CCSB, qui ont été consultées le 27 avril 2026, il est proposé :

- de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel, au sein du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la CCSB égal à celui des représentants du personnel (soit 3 titulaires et 3 suppléants) ;
- de prévoir le recueil de l'avis des représentants de la CCSB sur toutes les questions de l'instance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- institue un CST pour le nouveau mandat ;
- approuve la composition du CST telle que décrite ci-avant et définie en concertation avec les organisations syndicales ;
- autorise le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Institution de commissions de travail thématiques

- *Présents : 69*
- *Votants : 85 (16 procurations)*
- *Suffrages exprimés : 84 (84 pour, 0 contre et 1 abstention)*

Le conseil communautaire a la possibilité de créer des commissions permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Il peut également créer des commissions spéciales pour une durée déterminée, afin d'examiner un ou plusieurs dossiers particuliers.

Ces commissions sont des lieux de débat et de préparation des délibérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elles n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent des avis ou formulent des propositions.

Le conseil communautaire fixe le nombre, la dénomination et le périmètre des commissions.

Le règlement intérieur de la CCSB actuellement en vigueur précise que :

- Le président est membre de droit de toutes les commissions ;
- La composition des commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ;
- Le délégué désigné s'engage à suivre régulièrement les travaux de la (ou des) commission(s) à laquelle il siège ;
- Les conseillers communautaires peuvent assister, en qualité d'auditeur, aux réunions de toute commission autre que celle dont ils sont membres après en avoir informé le président de la commission au moins 48 heures avant la réunion ;
- Lorsqu'un conseiller communautaire titulaire n'a pas la possibilité d'assister à une réunion d'une commission dont il est membre, il peut se faire représenter par son suppléant au conseil communautaire ou par un autre conseiller communautaire. Il peut également être remplacé par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire ;

- Afin de répondre à l'objectif de mieux adapter la gouvernance de l'intercommunalité au caractère rural dominant du territoire, il a été convenu de permettre à chaque commune ne disposant que d'un représentant au conseil communautaire de désigner un ou deux délégués supplémentaires pour participer aux commissions thématiques de la CCSB.

Le président propose de conserver ces dispositions et de créer les 11 commissions thématiques suivantes :

- Développement économique (dont politique du commerce)
- Tourisme et activités de pleine nature
- Urbanisme, habitat, logement
- Transition écologique et énergétique (dont mobilités)
- Politiques culturelles
- Bien grandir, bien vieillir
- Gestion des déchets
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Ingénierie et accompagnement des communes, soutien à la ruralité
- Finances
- Numérique et systèmes d'information

Le président propose également que les élus du Comité Social Territorial (titulaires et suppléants) constituent par extension la commission des ressources humaines de la CCSB.

Le président propose enfin que les conseillers communautaires fassent connaître par écrit avant le 3 juin 2026 leur intention de se positionner dans les commissions thématiques.

Leur désignation interviendra par délibération, lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions seront fixées dans le règlement intérieur de la CCSB.

Anne TRUPHEME demande quel est le nombre de sièges dans chaque commission.

Jean-Pierre TEMPLIER indique qu'il n'y a pas de nombre précisément défini.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'instituer les 11 commissions thématiques proposées ;
- approuve les modalités de leur composition ;
- accepte que les 6 élus (titulaires et suppléants) qui seront désignés par le président pour être membres du Comité Social Territorial constituent la commission des ressources humaines.

6. Désignation des représentants de la CCSB au COPIL Espace Valléen « Terres de Provence, Terres de rencontres »

- *Présents : 69*

- *Votants : 85 (16 procurations)*

Le programme Espace valléen s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat Régions (CPIER) et de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) qui permettent aux territoires alpins de bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Europe, l'Etat et la Région pour une meilleure prise en compte des problématiques spécifiquement montagnardes.

Ce programme a pour objectifs :

- d'accompagner l'adaptation au changement climatique et la transition écologique et énergétique des filières touristiques ;

- de poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié, ancré sur l'identité montagne et alpine et adapté aux nouvelles attentes des clientèles ;
- de favoriser la cohérence territoriale.

La CCSB porte un programme Espace valléen intitulé « Terres de Provence, Terres de Rencontre » en partenariat avec la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, pour la période 2021- 2027. Le périmètre du programme concerne l'ensemble du territoire de la CCSB.

Lionel TARDY rappelle qu'il existe un autre Espace Valléen sur le territoire de la CCSB, porté par le Syndicat Mixte des Baronnies provençales.

Le programme Espace Valléen « Terres de Provence, Terres de Rencontre » concerne la partie 04 de la CCSB. Lionel TARDY invite les conseillers communautaires à s'investir dans le suivi du programme.

La CCSB dispose de 7 sièges au comité de pilotage qui assure le suivi du programme.

Le président de la CCSB (ou le vice-président délégué) en est membre de droit.

Il convient de désigner 6 autres délégués.

Tous les conseillers communautaires ont été invités à faire acte de candidature.

A la suite du retrait de la candidature de Lionel TARDY, 6 candidats sont déclarés : Gautier AILLAUD, Joël CHAUVIN, Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK, Kévin QUEYREL et Laure VANOORENBERGHE.

Considérant qu'il y a 6 sièges à pourvoir, et que 6 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 6 représentants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 85
- Suffrages exprimés : 83
- Abstentions : 2
- Gautier AILLAUD : 83 voix
- Joël CHAUVIN : 83 voix
- Bruno LAGIER : 83 voix
- Jean-Christophe PIK : 83 voix
- Kévin QUEYREL : 83 voix
- Laure VANOORENBERGHE : 83 voix

Gautier AILLAUD, Joël CHAUVIN, Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK, Kévin QUEYREL et Laure VANOORENBERGHE sont proclamés élus représentants de la CCSB au COPIL de l'Espace Valléen « Terres de Provence, Terres de rencontres ».

7. Désignation des représentants de la CCSB au Comité de programmation LEADER

- Présents : 70 jusqu'à l'élection du 2ème siège inclus, 71 à partir de l'élection du 3ème siège

- Votants : 86 (16 procurations) jusqu'à l'élection du 2ème siège inclus, 87 (16 procurations) à partir de l'élection du 3ème siège

Le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale), est un dispositif de l'Union européenne qui soutient financièrement et techniquement le développement des territoires ruraux quand ils mettent en œuvre des stratégies concertées multi-sectorielles.

Ce programme fait intervenir des acteurs publics, privés, ou de la société civile, intervenant pour le développement rural.

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Sud PACA en 2022, la CCSB porte un programme LEADER en partenariat avec la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, pour la période 2023-2027.

Un Groupe d'Action Locale (GAL) assure la gestion et l'animation du dispositif LEADER. Il est composé d'une équipe technique et d'un comité de programmation en charge de l'analyse et de la sélection des projets.

La CCSB est représentée au comité de programmation par trois représentants titulaires et trois représentants suppléants. Le président du comité de programmation est désigné parmi les membres titulaires choisis.

Tous les conseillers communautaires ont été invités à faire acte de candidature.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des représentants de la CCSB à bulletin secret, à la majorité relative, siège par siège. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Boris EMERIAU prend la parole pour se présenter et précise qu'il est candidat aux différentes instances en lien avec trois domaines de compétences : le pastoralisme, la forêt et le programme LEADER.

Jean-Pierre TEMPLIER précise à l'assemblée que Boris EMERIAU est actuellement conseiller communautaire suppléant.

Boris EMERIAU indique qu'il représentera la commune de Chanousse au conseil communautaire à la place du maire qui ne souhaite pas démissionner de son mandat de conseiller communautaire titulaire. En l'état actuel de la loi, il n'y a pas d'autre solution pour M. EMERIAU que de rester suppléant.

I. Election des 3 délégués titulaires

➤ Election pour le premier siège de titulaire

6 candidats sont déclarés : Boris EMERIAU, Bruno LAGIER, Philippe MAGNUS, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 85
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

- Philippe MAGNUS : 23 voix
- Boris EMERIAU : 15 voix
- Bruno LAGIER : 12 voix
- Jean-Christophe PIK : 12 voix
- Nicole PELOUX : 11 voix

- Laurent SAROLI : 4 voix
- Gautier AILLAUD : 2 voix
- Jean-Marc ALPE : 2 voix
- Alain ANGELVIN : 1 voix
- Alain MATHIEU : 1 voix

Philippe MAGNUS ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au comité de programmation LEADER.

➤ Election pour le deuxième siège de titulaire

5 candidats sont déclarés : Boris EMERIAU, Bruno LAGIER, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 86
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Nicole PELOUX : 22 voix
- Boris EMERIAU : 22 voix
- Bruno LAGIER : 19 voix
- Jean-Christophe PIK : 16 voix
- Laurent SAROLI : 5 voix
- Gautier AILLAUD : 1 voix
- Florent ARMAND : 1 voix

Nicole PELOUX et Boris EMERIAU obtiennent à égalité 22 voix chacun.

Après vérification par le président des âges respectifs de Nicole PELOUX et Boris EMERIAU, Nicole PELOUX est proclamée élue déléguée titulaire au comité de programmation LEADER.

➤ Election pour le troisième siège de titulaire

4 candidats sont déclarés : Boris EMERIAU, Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Boris EMERIAU : 29 voix

- Jean-Christophe PIK : 24 voix
- Bruno LAGIER : 23 voix
- Laurent SAROLI : 5 voix
- Florent ARMAND : 2 voix
- Béatrice ALLIROL : 1 voix
- Jean-Marc ALPE : 1 voix
- Alain ANGELVIN : 1 voix
- Stéphanie SEBANI : 1 voix

Boris EMERIAU ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame élu délégué titulaire au comité de programmation LEADER.

II. Election des 3 délégués suppléants

3 candidats sont déclarés : Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI.

Considérant qu'il y a 3 sièges à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 3 représentants suppléants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Bruno LAGIER : 87 voix
- Jean-Christophe PIK : 87 voix
- Laurent SAROLI : 87 voix

Bruno LAGIER, Jean-Christophe PIK et Laurent SAROLI sont déclarés élus délégués suppléants au comité de programmation LEADER.

8. Désignation des membres du Comité de gestion et de suivi du SCoT

- *Présents : 71*

- *Votants : 87 (16 procurations)*

Par délibération n° 47.26 du 13 février 2026, le conseil communautaire a approuvé le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de la CCSB qui définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans, en intégrant les politiques publiques nationales et régionales. Le cadre législatif et réglementaire du SCoT fixe notamment un objectif de réduction de 50 % de la consommation foncière à l'horizon 2031.

Le SCoT du Sisteronais Buëch a été élaboré dans le cadre d'une importante concertation associant les habitants, les acteurs du territoire et les décideurs locaux, afin de répondre aux enjeux de développement économique et social, ainsi qu'aux objectifs de préservation et d'amélioration du cadre et de la qualité de vie.

Afin de concilier ces différents objectifs tout en garantissant un développement harmonieux et solidaire du territoire, le SCoT s'appuie sur une armature territoriale structurée en quatre niveaux et

sur une répartition des droits à construire organisée en quatre enveloppes : habitat, économie, équipement/infrastructure et solidarité.

Ce dispositif a été conçu pour offrir une gestion souple, permettant la réalisation des projets et la fongibilité entre les enveloppes.

Sa mise en œuvre nécessite un suivi rigoureux ainsi qu'une gouvernance adaptée et représentative de la diversité du territoire.

Le comité de gestion et de suivi du SCoT, prévu par la fiche 2.1 du programme d'actions du SCoT, constitue un outil essentiel de cette gouvernance.

Son rôle est le suivant :

- Suivi de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers du SCoT au sein des quatre enveloppes de droits à construire ;
- Organisation de la répartition des droits à construire entre les enveloppes ;
- Arbitrage des projets mobilisant une superficie supérieure aux droits à construire théoriques de la commune ou excédant les capacités de l'enveloppe concernée ;
- Examen des projets à forte consommation de droits à construire afin d'en apprécier l'intérêt communautaire.

Il est composé :

- du président de la CCSB ou le vice-président délégué au suivi du SCoT ;
- de 3 élus titulaires et 3 élus suppléants pour chaque niveau de l'armature soit :
 - 3 élus titulaires et 3 suppléants pour la commune de Sisteron (niveau 1 de l'armature) ;
 - 3 élus titulaires et 3 suppléants représentant les communes de La Motte-du-Caire, Laragne-Montéglin et Serres (niveau 2 de l'armature) ;
 - 3 élus titulaires et 3 suppléants représentant les communes de Barret-sur-Méouge, Garde-Colombe, La Bâtie Montsaléon, Le Poët, Mison, Monétier-Allemont, Orpierre, Rosans, Turriers, Upaix, Ventavon et Val-Buëch-Méouge (le niveau 3 de l'armature).
 - 3 élus titulaires et 3 suppléants représentant les autres communes (niveau 4 de l'armature).

Soit un total de 13 élus titulaires et 12 élus suppléants.

Tous les conseillers communautaires ont été invités à faire acte de candidature.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à la désignation des membres par élection à bulletin secret, à la majorité relative, siège par siège. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

I. Election des 3 titulaires du niveau 1 de l'armature du SCoT

3 candidats sont déclarés : Jean-Louis CLEMENT, Bernard CODOUL et Franck PERARD.

Considérant qu'il y a 3 sièges de titulaires à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87

- Abstentions : 0
- Jean-Louis CLEMENT : 87 voix
- Bernard CODOUL : 87 voix
- Franck PERARD : 87 voix

Jean-Louis CLEMENT, Bernard CODOUL et Franck PERARD sont désignés membres titulaires du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la première strate de l'armature du SCoT.

II. Election des 3 suppléants du niveau 1 de l'armature du SCoT

3 candidats sont déclarés : Nicole PELOUX, Christian GALLO, Sylvain JAFFRE.

Considérant qu'il y a 3 sièges de suppléants à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Nicole PELOUX : 87 voix
- Christian GALLO : 87 voix
- Sylvain JAFFRE : 87 voix

Nicole PELOUX, Christian GALLO, Sylvain JAFFRE sont désignés membres suppléants du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la première strate de l'armature du SCoT.

III. Election des 3 titulaires du niveau 2 de l'armature du SCoT

➤ Election pour le premier siège de titulaire du niveau 2 de l'armature du SCoT

4 candidats sont déclarés : Nathalie BACHELARD COLOMB, Patrick MEYERE, Kevin QUEYREL et Daniel ROUIT.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 2
- Suffrages exprimés : 85

Suffrages obtenus :

- Daniel ROUIT : 31 voix
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 28 voix
- Patrick MEYERE : 12 voix
- Kevin QUEYREL : 12 voix
- Béatrice ALLIROL : 2 voix

Daniel ROUIT ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame membre titulaire du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la deuxième strate de l'armature du SCoT.

➤ Election pour le deuxième siège de titulaire du niveau 2 de l'armature du SCoT

3 candidats sont déclarés : Nathalie BACHELARD COLOMB, Patrick MEYERE et Kevin QUEYREL.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 2
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

- Nathalie BACHELARD COLOMB : 41 voix
- Kevin QUEYREL : 22 voix
- Patrick MEYERE : 19 voix
- Béatrice ALLIROL : 1 voix
- Florent ARMAND : 1 voix

Nathalie BACHELARD COLOMB ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président la proclame membre titulaire du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la deuxième strate de l'armature du SCoT.

➤ Election pour le troisième siège de titulaire du niveau 2 de l'armature du SCoT

A la suite du retrait de la candidature de Kevin QUEYREL, 1 seul candidat est déclaré : Patrick MEYERE.

Considérant qu'il y reste 1 siège à pourvoir, et que 1 candidat est déclaré, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Patrick MEYER : 87 voix

Patrick MEYERE est désigné membre titulaire du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la deuxième strate de l'armature du SCoT.

IV. Election des 3 suppléants du niveau 2 de l'armature du SCoT

3 candidats sont déclarés : Thierry ARNAUD, Pierre LESBROS et Kevin QUEYREL.

Considérant qu'il y a 3 sièges à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Thierry ARNAUD : 87 voix
- Pierre LESBROS : 87 voix
- Kevin QUEYREL : 87 voix

Thierry ARNAUD, Pierre LESBROS et Kevin QUEYREL sont désignés membres suppléants du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la deuxième strate de l'armature du SCoT.

V. Election des 3 titulaires du niveau 3 de l'armature du SCoT

3 candidats sont déclarés : Gautier ALLIAUD, Gérard NICOLAS et Jean-Yves SIGAUD.

Considérant qu'il y a 3 sièges de titulaires à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Gautier ALLIAUD : 87 voix
- Gérard NICOLAS : 87 voix
- Jean-Yves SIGAUD : 87 voix

Gautier ALLIAUD, Gérard NICOLAS et Jean-Yves SIGAUD sont désignés membres titulaires du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la troisième strate de l'armature du SCoT.

VI. Election des 3 suppléants du niveau 3 de l'armature du SCoT

3 candidats sont déclarés : Mathilde GIROUD, Henri MEVOLHON et Lionel TARDY.

Considérant qu'il y a 3 sièges de suppléants à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Mathilde GIROUD : 87 voix
- Henri MEVOLHON : 87 voix
- Lionel TARDY : 87 voix

Mathilde GIROUD, Henri MEVOLHON et Lionel TARDY sont désignés membres suppléants du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la troisième strate de l'armature du SCoT.

VII. Election des 3 titulaires du niveau 4 de l'armature du SCoT

➤ Election pour le premier siège de titulaire du niveau 4 de l'armature du SCoT

7 candidats sont déclarés : Catherine DOYONNAS, Gérôme GARCIN, Hervé MIRAN, Jean-Christophe PIK, Marianne ROUX, Jean SCHÜLER et Renée MAOUI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Jean SCHÜLER : 20 voix
- Gérôme GARCIN : 17 voix
- Jean-Christophe PIK : 17 voix
- Renée MAOUI : 9 voix
- Marianne ROUX : 8 voix
- Hervé MIRAN : 7 voix
- Catherine DOYONNAS : 5 voix
- Maurice BRUN : 2 voix
- Anne GAUTIER : 2 voix

Jean SCHÜLER ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame membre titulaire du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la quatrième strate de l'armature du SCoT.

➤ Election pour le deuxième siège de titulaire du niveau 4 de l'armature du SCoT

6 candidats sont déclarés : Catherine DOYONNAS, Gérôme GARCIN, Hervé MIRAN, Jean-Christophe PIK, Marianne ROUX, et Renée MAOUI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0

- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Gérôme GARCIN : 30 voix
- Jean-Christophe PIK : 17 voix
- Renée MAOUI : 14 voix
- Marianne ROUX : 13 voix
- Hervé MIRAN : 6 voix
- Catherine DOYONNAS : 3 voix
- Béatrice ALLIROL : 2 voix
- Jean-Marc ALPE : 1 voix

Gérôme GARCIN ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame membre titulaire du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la quatrième strate de l'armature du SCoT.

➤ Election pour le troisième siège de titulaire du niveau 4 de l'armature du SCoT

5 candidats sont déclarés : Catherine DOYONNAS, Hervé MIRAN, Jean-Christophe PIK, Marianne ROUX, et Renée MAOUI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Jean-Christophe PIK : 30 voix
- Renée MAOUI : 25 voix
- Marianne ROUX : 16 voix
- Hervé MIRAN : 7 voix
- Catherine DOYONNAS : 6 voix
- Béatrice ALLIROL : 1 voix
- Véronique ARLAUD : 1 voix

Jean-Christophe PIK ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le proclame membre titulaire du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la quatrième strate de l'armature du SCoT.

VIII. Election des 3 suppléants du niveau 4 de l'armature du SCoT

➤ Election pour le premier siège de suppléant du niveau 4 de l'armature du SCoT

4 candidats sont déclarés : Catherine DOYONNAS, Hervé MIRAN, Marianne ROUX, et Renée MAOUI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 2
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

- Renée MAOUI : 34 voix
- Marianne ROUX : 25 voix
- Hervé MIRAN : 12 voix
- Catherine DOYONNAS : 10 voix
- Véronique ARLAUD : 2 voix
- Thierry ARNAUD : 1 voix

Renée MAOUI ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président la proclame membre suppléante du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la quatrième strate de l'armature du SCoT.

➤ Election pour le deuxième siège de suppléant du niveau 4 de l'armature du SCoT

3 candidats sont déclarés : Catherine DOYONNAS, Hervé MIRAN et Marianne ROUX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 3
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

- Marianne ROUX : 46 voix
- Hervé MIRAN : 23 voix
- Catherine DOYONNAS : 10 voix
- Thierry ARNAUD : 2 voix
- Pascal LOMBARD : 1 voix
- Daniel ROUIT : 1 voix

Marianne ROUX ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président la proclame membre suppléante du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la quatrième strate de l'armature du SCoT.

➤ Election pour le troisième siège de suppléant du niveau 4 de l'armature du SCoT

2 candidats sont déclarés : Catherine DOYONNAS et Hervé MIRAN.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 3
- Abstention : 2
- Suffrages exprimés : 82

Suffrages obtenus :

- Catherine DOYONNAS : 42 voix
- Hervé MIRAN : 38 voix
- Pascal LOMBARD : 1 voix
- Serge MAOUI : 1 voix

Catherine DOYONNAS ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés, le président le président la proclame membre suppléante du Comité de gestion et de suivi du SCoT au titre de la quatrième strate de l'armature du SCoT.

9. Désignation des représentants de la CCSB dans les organismes extérieurs

- *Présents : 71*

- *Votants : 87 (16 procurations)*

La CCSB est membre de plusieurs associations, comités de pilotage, commissions et organismes divers et doit désigner ses représentants au sein de ces instances.

Tous les conseillers communautaires ont été invités à faire acte de candidature.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à la désignation des membres par élection à bulletin secret, à la majorité relative, siège par siège. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

I. Election d'un délégué suppléant à l'association l'Ile aux Enfants de la crèche de Serres

Le président est membre de droit de l'association l'Ile aux Enfants dont l'objet est la gestion et le développement d'actions en faveur de l'accueil et des services à l'enfance (crèche de Serres et gestion du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Parents Enfants du Serrois).

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 suppléant.

2 candidats sont déclarés : Véronique ARLAUD et Boris EMERIAU.

Boris EMERIAU prend la parole pour présenter les raisons de sa candidature et son souhait que la crèche ne soit pas représentée que par des élus serrois.

Véronique ARLAUD rappelle les raisons de sa candidature déjà évoquées lors du précédent conseil et que les intérêts de l'ensemble du territoire sont représentés au sein de l'établissement.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Véronique ARLAUD : 65 voix
- Boris EMERIAU : 19 voix
- Gautier AILLAUD : 1 voix
- Pascale BERAUD : 1 voix

Véronique ARLAUD est élue déléguée suppléante de la CCSB à l'association l'Ile aux Enfants.

II. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la fédération nationale des SCoT

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire et 1 suppléant à la fédération nationale des SCoT (réseau national des collectivités engagées dans la planification territoriale).

➤ Election du titulaire

1 candidat est déclaré : Philippe MAGNUS.

Considérant qu'il y a 1 siège de titulaire à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Philippe MAGNUS : 87 voix

Philippe MAGNUS est élu délégué de la CCSB à la fédération nationale des SCoT.

➤ Election du suppléant

1 candidat est déclaré : Jean-Christophe PIK

Considérant qu'il y a 1 siège de suppléant à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Jean-Christophe PIK : 87 voix

Jean-Christophe PIK est élu délégué suppléant de la CCSB à la fédération nationale des SCoT.

III. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'association des communes forestières 04 et 05

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire et 1 suppléant à l'association des communes forestières 04 et 05 qui a pour objet la représentation et l'accompagnement des collectivités dans la gestion forestière.

➤ Election du titulaire

2 candidats sont déclarés : Nicole PELOUX et Boris EMERIAU.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 4
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 82

Suffrages obtenus :

- Nicole PELOUX : 46 voix
- Boris EMERIAU : 35 voix
- Pascale BERAUD : 1 voix

Nicole PELOUX est élue déléguée titulaire de la CCSB à l'association des communes forestières 04 et 05.

➤ Election du suppléant

2 candidats sont déclarés : Thierry ARNAUD et Boris EMERIAU.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Thierry ARNAUD : 47 voix
- Boris EMERIAU : 38 voix
- Laurent SCHERRER : 1 voix

Thierry ARNAUD est élu délégué suppléant de la CCSB à l'association des communes forestières 04 et 05.

IV. Election d'un délégué titulaire à l'association des communes pastorales Sud PACA

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire à l'association des communes pastorales Sud PACA qui a pour objet la défense et la sauvegarde du pastoralisme.

A la suite du retrait de la candidature de Florent ARMAND, un seul candidat est déclaré : Boris EMERIAU.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Boris EMERIAU : 87 voix

Boris EMERIAU est élu délégué titulaire de la CCSB à l'association des communes pastorales Sud PACA.

V. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à Initiative Alpes Provence

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire et 1 suppléant à Initiative Alpes Provence qui a pour objet le soutien à la création et à la reprise d'entreprises via l'octroi de prêts d'honneur, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projet.

➤ Election du titulaire

2 candidats sont déclarés : Béatrice ALLIROL et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 3
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

- Béatrice ALLIROL : 63 voix
- Laurent SAROLI : 21 voix

Béatrice ALLIROL est élue déléguée titulaire de la CCSB à Initiative Alpes Provence.

➤ Election du suppléant

Un seul candidat est déclaré : Laurent SAROLI.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Laurent SAROLI : 87 voix

Laurent SAROLI est élu délégué suppléant de la CCSB à Initiative Alpes Provence.

VI. Election d'un délégué titulaire au Comité National d'Action Sociale

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 titulaire au Comité National d'Action Sociale (CNAS), qui a pour objet la gestion des prestations sociales pour les agents de la CCSB.

A la suite du retrait de la candidature de Sylvain JAFFRE, un seul candidat est déclaré : Jean SCHÜLER.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Jean SCHÜLER : 87 voix

Jean SCHÜLER est élu délégué titulaire de la CCSB au CNAS. Il prend la parole pour remercier l'assemblée et rappeler les travaux en cours au sein du comité.

Le conseil communautaire donne délégation au président pour désigner un agent de la CCSB qui sera aussi membre du CNAS.

VII. Election de deux délégués titulaires au comité de pilotage de la mission prévention

Le conseil communautaire est invité à désigner 2 délégués titulaires au comité de pilotage de la mission prévention.

2 candidats sont déclarés : Véronique ARLAUD et Joël CHAUVIN.

Considérant qu'il y a 2 sièges à pourvoir, et que 2 candidats sont déclarés, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Véronique ARLAUD : 87 voix
- Joël CHAUVIN : 87 voix

Véronique ARLAUD et Joël CHAUVIN sont élus délégués titulaires de la CCSB au comité de pilotage de la mission prévention.

VIII. Election d'un délégué titulaire à la commission consultative déchets du SRADDET PACA

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à la commission consultative déchets du SRADDET PACA (concertation régionale sur la planification et la gestion des déchets).

1 candidat est déclaré : Florent MARTIN.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Florent MARTIN : 87 voix

Florent MARTIN est élu délégué titulaire de la CCSB à la commission consultative déchets du SRADDET PACA.

IX. Election d'un délégué titulaire à la commission de suivi du site SANOFI

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à la commission de suivi du site SANOFI (suivi des impacts environnementaux et de sécurité du site industriel de Sisteron).

2 candidats sont déclarés : Bernard CODOUL et Jean DEPEYRE.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 1
- Suffrages exprimés : 84

Suffrages obtenus :

- Jean DEPEYRE : 48 voix
- Bernard CODOUL : 34 voix
- Jean-Marc ALPE : 1 voix
- Véronique ARLAUD : 1 voix

Jean DEPEYRE est élu délégué titulaire de la CCSB à la commission de suivi du site SANOFI.

X. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon (suivi environnemental et fonctionnement de l'installation de stockage des déchets).

➤ Election du titulaire

2 candidats sont déclarés : Florent MARTIN et Hervé MIRAN.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 85

Suffrages obtenus :

- Florent MARTIN : 57 voix
- Hervé MIRAN : 28 voix

Florent MARTIN est élu délégué titulaire de la CCSB à la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon.

➤ Election du suppléant

Un seul candidat est déclaré : Hervé MIRAN.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Hervé MIRAN : 87 voix

Hervé MIRAN est élu délégué suppléant de la CCSB à la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon.

XI. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers (suivi post-exploitation de l'installation de stockage des déchets).

➤ Election du titulaire

A la suite du retrait de la candidature de Jean SCHÜLER, un seul candidat est déclaré : Pascal LOMBARD.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Pascal LOMBARD : 87 voix

Pascal LOMBARD est élu délégué titulaire de la CCSB à la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers.

➤ Election du suppléant

Un seul candidat est déclaré : Jean SCHÜLER.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Jean SCHÜLER : 87 voix

Jean SCHÜLER est élu délégué suppléant de la CCSB à la commission de suivi du site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers.

XII. Election d'un délégué titulaire à la Mission Locale Jeunes 04

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à l'assemblée générale de la Mission Locale Jeunes 04 qui a pour objet l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'insertion professionnelle dans les Alpes de Haute Provence.

Une seule candidate est déclarée : Maëlle HEBIDI.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Maëlle HEBIDI : 87 voix

Maëlle HEBIDI est élue déléguée titulaire de la CCSB à l'assemblée générale de la Mission Locale Jeunes du 04.

XIII. Election d'un délégué titulaire à la Mission Locale Jeunes 05

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à l'assemblée générale de la Mission Locale Jeunes 05 qui a pour objet l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'insertion professionnelle dans les Hautes-Alpes.

2 candidats sont déclarés : Véronique ARLAUD et Joël CHAUVIN.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 85

Suffrages obtenus :

- Véronique ARLAUD : 52 voix
- Joël CHAUVIN : 33 voix

Véronique ARLAUD est élue déléguée titulaire de la CCSB à la Mission Locale Jeunes 05.

XIV. Election d'un délégué titulaire au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique 04

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire au Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) 04 qui a pour objet le pilotage des dispositifs d'insertion par l'activité économique dans les Alpes de Haute Provence.

Une seule candidate est déclarée : Béatrice ALLIROL.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 85
- Abstentions : 2
- Béatrice ALLIROL : 85 voix

Béatrice ALLIROL est déclarée élue déléguée titulaire de la CCSB au CDIAE 04.

XV. Election d'un délégué titulaire à la commission consultative paritaire du Service Public Départemental des Énergies de la Drôme

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à la commission consultative paritaire du Service public Départemental des Énergies de la Drôme (instance de concertation sur la gestion du service public de l'énergie dans la Drôme).

Une seule candidate est déclarée : Renée MAOUI.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Renée MAOUI : 87 voix

Renée MAOUI est élue déléguée titulaire de la CCSB à la commission consultative paritaire du SDED 26.

XVI. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission consultative paritaire du Syndicat Départemental de l'Energie 04

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la commission consultative paritaire du Syndicat de l'Energie 04 (instance de concertation sur la gestion du service public de l'énergie dans les Alpes de Haute Provence).

➤ Election du titulaire

2 candidats sont déclarés : Bernard CODOUL et Patrick MEYERE.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 4
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

- Patrick MEYERE : 58 voix
- Bernard CODOUL : 23 voix
- Florent ARMAND : 1 voix
- Catherine DESREUMAUX : 1 voix

Patrick MEYERE est élu délégué titulaire à la commission consultative paritaire du SDE 04.

➤ Election du suppléant

Un seul candidat est déclaré : Bernard CODOUL.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Bernard CODOUL : 87 voix

Bernard CODOUL est élu délégué suppléant de la CCSB à la commission consultative paritaire du SDE 04.

XVII. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la commission consultative paritaire Syndicat Mixte Territoire d'Energie 05

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la commission consultative paritaire du Syndicat Mixte Territoire d'Energie 05 (instance de concertation sur la gestion du service public de l'énergie dans les Hautes-Alpes).

➤ Election du titulaire

Un seul candidat est déclaré : Lionel TARDY.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Lionel TARDY : 87 voix

Lionel TARDY est élu délégué titulaire de la CCSB à la commission consultative paritaire SYME Territoire d'Energie 05.

➤ Election du suppléant

Une seule candidate est déclarée : Nicole PELOUX.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Nicole PELOUX : 87 voix

Nicole PELOUX est élue déléguée suppléante de la CCSB à la commission consultative paritaire SYME Territoire d'Energie 05.

XVIII. Election d'un délégué titulaire à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites 04

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites 04 (instance consultative de l'État sur la protection des paysages, sites naturels et biodiversité).

4 candidats sont déclarés : Jean-Paul BROUCHON, Hervé MIRAN, Nicole PELOUX et Jean-Yves SIGAUD.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Jean-Paul BROUCHON : 35 voix
- Jean-Yves SIGAUD : 25 voix
- Nicole PELOUX : 16 voix
- Hervé MIRAN : 9 voix
- Florent ARMAND : 1 voix
- Bernard CODOUL : 1 voix

Jean-Paul BROUCHON est élu délégué titulaire de la CCSB à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites 04.

XIX. Election d'un délégué titulaire à la Commission Locale de l'Eau de la Durance

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à la commission locale de l'eau de la Durance (instance de gouvernance du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Durance, animée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance).

A la suite du retrait de la candidature de Lionel TARDY, un seul candidat est déclaré : Jean-Claude FAVIER.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Jean-Claude FAVIER : 87 voix

Jean-Claude FAVIER est élu délégué titulaire de la CCSB à la commission locale de l'eau de la Durance.

XX. Election de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au comité des partenaires de la Région PACA (Loi d'Orientation des Mobilités)

Le conseil communautaire est invité à désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au comité des partenaires de la Région Sud PACA constitué en application de la Loi d'Orientation des Mobilités et qui a pour objet la concertation des partenaires concernant l'organisation et l'évolution des mobilités sur le territoire.

➤ Election des 5 titulaires

5 candidats sont déclarés : Béatrice ALLIROL, Zoé LEROUGE, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Lionel TARDY.

Considérant qu'il y a 5 sièges à pourvoir, et que 5 candidats sont déclarés, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Béatrice ALLIROL : 87 voix
- Zoé LEROUGE : 87 voix
- Nicole PELOUX : 87 voix
- Jean-Christophe PIK : 87 voix
- Lionel TARDY : 87 voix

Béatrice ALLIROL, Zoé LEROUGE, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Lionel TARDY sont élus délégués titulaires de la CCSB au comité des partenaires de la Région PACA.

➤ Election des 5 suppléants

5 candidats sont déclarés : Véronique ARLAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Kevin QUEYREL, Charlotte PLAZANET et Laurent SAROLI.

Considérant qu'il y a 5 sièges à pourvoir, et que 5 candidats sont déclarés, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Véronique ARLAUD : 87 voix
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 87 voix
- Kevin QUEYREL : 87 voix
- Charlotte PLAZANET : 87 voix
- Laurent SAROLI : 87 voix

Véronique ARLAUD, Nathalie BACHELARD COLOMB, Kevin QUEYREL, Charlotte PLAZANET et Laurent SAROLI sont élus délégués suppléants de la CCSB au comité des partenaires de la Région PACA.

XXI. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au conseil d'administration du collège de Laragne-Montéglin

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au conseil d'administration du collège de Laragne-Montéglin (participation à la gouvernance de l'établissement scolaire).

➤ Election du titulaire

Une seule candidate est déclarée : Nathalie BACHELARD COLOMB.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 87 voix

Nathalie BACHELARD COLOMB est élue déléguée titulaire de la CCSB au conseil d'administration du collège de Laragne-Montéglin.

➤ Election du suppléant

Une seule candidate est déclarée : Véronique ARLAUD.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Véronique ARLAUD : 87 voix

Véronique ARLAUD est élue déléguée suppléante de la CCSB au conseil d'administration du collège de Laragne-Montéglin.

XXII. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au conseil d'administration du collège de la Motte-du-Caire

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au conseil d'administration du collège de la Motte-du-Caire (participation à la gouvernance de l'établissement scolaire).

➤ Election du titulaire

A la suite du retrait de la candidature de Patrick MEYERE, un seul candidat est déclaré : Hervé MIRAN.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Hervé MIRAN : 87 voix

Hervé MIRAN est élu délégué titulaire de la CCSB au conseil d'administration du collège de la Motte-du-Caire.

➤ Election du suppléant

A la suite du retrait de la candidature de Véronique ARLAUD, une seule candidate est déclarée : Anne GAUTIER.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Anne GAUTIER : 87 voix

Anne GAUTIER est élue déléguée suppléante de la CCSB au conseil d'administration du collège de la Motte-du-Caire.

XXIII. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au conseil d'administration du collège de Serres

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au conseil d'administration du collège de Serres (participation à la gouvernance de l'établissement scolaire).

➤ Election du titulaire

Une seule candidate est déclarée : Véronique ARLAUD.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Véronique ARLAUD : 87 voix

Véronique ARLAUD est élue déléguée titulaire de la CCSB au conseil d'administration du collège de Serres.

➤ Election du suppléant

Un seul candidat est déclaré : Daniel ROUIT.

Considérant qu'il y a 1 siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Daniel ROUIT : 87 voix

Daniel ROUIT est élu délégué suppléant de la CCSB au conseil d'administration du collège de Serres.

XXIV. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au conseil d'administration du collège de Sisteron

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au conseil d'administration du collège de Sisteron (participation à la gouvernance de l'établissement scolaire).

➤ Election du titulaire

Une seule candidate est déclarée : Céline BURLE.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Céline BURLE: 87 voix

Céline BURLE est élue déléguée titulaire de la CCSB au conseil d'administration du collège de Sisteron.

➤ Election du suppléant

Une seule candidate est déclarée : Véronique ARLAUD.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Véronique ARLAUD : 87 voix

Véronique ARLAUD est élue déléguée suppléante de la CCSB au conseil d'administration du collège de Sisteron.

XXV. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au conseil d'administration du lycée Paul Arène de Sisteron

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au conseil d'administration du lycée Paul Arène de Sisteron (participation à la gouvernance de l'établissement scolaire).

➤ Election du titulaire

Une seule candidate est déclarée : Céline BURLE.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Céline BURLE: 87 voix

Céline BURLE est élue déléguée titulaire de la CCSB au conseil d'administration du lycée Paul Arène de Sisteron.

➤ Election du suppléant

Une seule candidate est déclarée : Véronique ARLAUD.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'une seule candidate est déclarée, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Véronique ARLAUD : 87 voix

Véronique ARLAUD est élue déléguée suppléante de la CCSB au conseil d'administration du lycée Paul Arène de Sisteron.

XXVI. Election d'un délégué titulaire au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte de Sisteron

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte de Sisteron qui a pour objet la réalisation d'opérations d'aménagement et de rénovation urbaine ; le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques ; l'étude et la construction d'immeubles à usage de bureaux, de locaux industriels ou d'habitation ; l'exploitation et entretien des équipements réalisés et la domiciliation d'entreprises.

3 candidats sont déclarés : Béatrice ALLIROL, Laurent SAROLI, Djamila GIRARD BELHAOUES.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Djamila GIRARD BELHAOUES : 40 voix
- Béatrice ALLIROL : 24 voix
- Laurent SAROLI : 21 voix
- Catherine DESREUMAUX : 1 voix

Djamila GIRARD BELHAOUES est élue déléguée titulaire de la CCSB au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte de Sisteron.

XXVII. Election de 2 délégués titulaires au conseil d'administration de la Société Publique Locale du Sisteronais Buëch

Le conseil communautaire est invité à désigner 2 délégués titulaires au conseil d'administration de la Société Publique Locale du Sisteronais Buëch qui a pour objet la commercialisation des parcelles appartenant à la CCSB, situées dans les zones d'activités intercommunales.

➤ Election pour le premier siège de titulaire

A la suite du retrait de la candidature de Gautier AILLAUD, 3 candidats sont déclarés : Béatrice ALLIROL, Djamila GIRARD BELHAOUES et Laurent SAROLI.

Laurent SAROLI prend la parole pour se présenter et expliquer les raisons de sa candidature.
Djamila GIRARD BELHAOUES en fait de même.

Gérard NICOLAS intervient pour rappeler la candidature de Béatrice ALLIROL et sa cohérence vis-à-vis des délégations que le président souhaite lui confier, à savoir les questions de développement économique.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 85

Suffrages obtenus :

- Djamila GIRARD BELHAOUES : 36 voix
- Béatrice ALLIROL : 29 voix
- Laurent SAROLI : 19 voix
- Catherine DESREUMAUX : 1 voix

Djamila GIRARD BELHAOUES est élue déléguée titulaire de la CCSB au conseil d'administration de la Société Publique Locale du Sisteronais Buëch.

➤ Election pour le deuxième siège de titulaire

2 candidats sont déclarés : Béatrice ALLIROL et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 1
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 86

Suffrages obtenus :

- Béatrice ALLIROL : 52 voix
- Laurent SAROLI : 31 voix
- Florent ARMAND : 1 voix
- Éric DEGUILLAME : 1 voix
- Daniel ROUIT : 1 voix

Béatrice ALLIROL est élue déléguée titulaire de la CCSB au conseil d'administration de la Société Publique Locale du Sisteronais Buëch.

XXVIII. Election d'un délégué titulaire à l'Agence de Développement Touristique 04

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à l'Agence de Développement Touristique 04 qui a pour objet la promotion touristique et le développement de l'attractivité du département des Alpes de Haute Provence.

2 candidats sont déclarés : Jean-Michel MAGNAN et Laurent SAROLI.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 4
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

- Jean-Michel MAGNAN : 61 voix
- Laurent SAROLI : 21 voix
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 1 voix

Jean-Michel MAGNAN est élu délégué titulaire à l'Agence de Développement Touristique 04.

XXIX. Election d'un délégué titulaire à l'Agence Départementale de Développement Economie et Touristique 05

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à l'Agence Départementale de Développement Economie et Touristique 05 qui a pour objet la promotion et le développement économique et touristique du département des Hautes-Alpes.

A la suite du retrait des candidatures de Gilles CREMILLIEUX, Anne TRUPHEME et Laure VANOORENBERGHE, un seul candidat est déclaré : Jean-Michel MAGNAN.

Considérant qu'il y a un siège à pourvoir, et qu'un seul candidat est déclaré, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 86
- Abstention : 1
- Jean-Michel MAGNAN : 86 voix

Jean-Michel MAGNAN est élu délégué titulaire de la CCSB à l'Agence Départementale de Développement Economie et Touristique 05.

XXX. Election d'un délégué titulaire à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 04 et 05

Le conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 04 et 05 qui exerce des missions de conseil, d'information et d'accompagnement sur les questions de logement à l'échelle des départements 04 et 05.

2 candidats sont déclarés : Philippe MAGNUS et Fabienne RAUD.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 85

Suffrages obtenus :

- Philippe MAGNUS : 48 voix
- Fabienne RAUD : 33 voix
- Gérard TENOUX : 2 voix
- Pascale BERAUD : 1 voix
- Pascal LOMBARD : 1 voix

Philippe MAGNUS est élu délégué titulaire à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 04 et 05.

XXXI. Synthèse des résultats

La liste des délégués titulaires et suppléants de l'ensemble des organismes extérieurs est jointe en annexe du présent procès-verbal.

10. Election des représentants de la CCSB dans les conférences d'entente

- *Présents : 71*

- *Votants : 87 (16 procurations)*

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent coopérer entre eux grâce à différents outils. L'un de ces outils, proposé par le Code Général des Collectivités Territoriales, est l'entente.

L'objet de l'entente peut être large : il faut simplement qu'il entre dans les attributions des personnes morales qui y participent.

Une entente, formalisée par convention, implique la tenue d'une conférence au sein de laquelle chaque communauté de communes est représentée et au cours de laquelle les questions d'intérêt commun sont débattues. Pour être exécutoires, les décisions faisant l'objet d'un accord au sein de la conférence sont ratifiées par chaque conseil communautaire.

La CCSB participe à 3 ententes :

- ✓ La Conférence d'entente du Géoparc de Haute Provence, constituée en partenariat avec Provence Alpes Agglomération, qui a pour objet la gestion et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence située sur le territoire des 21 communes de la partie 04 de la CCSB ; 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être élus ;
- ✓ La Conférence d'entente pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet, constituée en partenariat avec Provence Alpes Agglomération, qui a pour objet la gestion et l'organisation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet située sur la commune de Sisteron ; 3 délégués titulaires doivent être élus ;
- ✓ La conférence d'entente sur la création et la gestion d'aires de grands passages des gens du voyage du 04, constituée en partenariat avec l'ensemble des EPCI des Alpes de Haute Provence ; 2 titulaires et 2 suppléants doivent être élus.

Tous les conseillers communautaires ont été invités à faire acte de candidature.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à la désignation des membres par élection à bulletin secret, à la majorité relative, siège par siège. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

I. Election de 3 délégués titulaires à la conférence d'entente du Géoparc de Haute Provence

▪ Election pour le premier siège de titulaire

6 candidats sont déclarés : Jean-Paul BROUCHON, Olivier CHABRAND, Hervé MIRAN, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Jean-Paul BROUCHON : 31 voix
- Nicole PELOUX : 24 voix
- Charlotte PLAZANET : 15 voix
- Jean-Christophe PIK : 7 voix
- Olivier CHABRAND : 4 voix
- Hervé MIRAN : 4 voix
- Gautier AILLAUD : 1 voix
- Véronique ARLAUD : 1 voix

Jean-Paul BROUCHON est élu membre titulaire de la conférence d'entente du Géoparc de Haute Provence.

▪ Election pour le deuxième siège de titulaire

5 candidats sont déclarés : Olivier CHABRAND, Hervé MIRAN, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Nicole PELOUX : 26 voix
- Charlotte PLAZANET : 23 voix
- Jean-Christophe PIK : 18 voix

- Olivier CHABRAND : 12 voix
- Hervé MIRAN : 6 voix
- Gautier AILLAUD : 1 voix
- Alain ANGELVIN : 1 voix

Nicole PELOUX est élue membre titulaire de la conférence d'entente du Géoparc de Haute Provence.

▪ Election pour le troisième siège de titulaire

4 candidats sont déclarés : Olivier CHABRAND, Hervé MIRAN, Jean-Christophe PIK et Charlotte PLAZANET.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Charlotte PLAZANET : 32 voix
- Jean-Christophe PIK : 27 voix
- Olivier CHABRAND : 22 voix
- Hervé MIRAN : 5 voix
- Véronique ARLAUD : 1 voix

Charlotte PLAZANET est élue membre titulaire de la conférence d'entente du Géoparc de Haute Provence.

II. Election de 3 délégués suppléants à la conférence d'entente du Géoparc de Haute Provence

3 candidats sont déclarés : Olivier CHABRAND, Hervé MIRAN et Jean-Christophe PIK.

Considérant qu'il y a 3 sièges à pourvoir, et que 3 candidats sont déclarés, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que l'élection ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Olivier CHABRAND : 87 voix
- Hervé MIRAN : 87 voix
- Jean-Christophe PIK : 87 voix

Olivier CHABRAND, Hervé MIRAN et Jean-Christophe PIK sont élus membres suppléants de la conférence d'entente du Géoparc de Haute Provence.

III. Election de 3 délégués titulaires à la conférence d'entente pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet

▪ Election pour le premier siège de titulaire

4 candidats sont déclarés : Gautier AILLAUD, Bernard CODOUL, Pascal LOMBARD et Géraldine TAIX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Pascal LOMBARD : 32 voix
- Géraldine TAIX : 27 voix
- Gautier AILLAUD : 13 voix
- Bernard CODOUL : 13 voix
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 2 voix

Pascal LOMBARD est élu membre titulaire de la conférence d'entente pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet.

▪ Election pour le deuxième siège de titulaire

3 candidats sont déclarés : Gautier AILLAUD, Bernard CODOUL et Géraldine TAIX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Géraldine TAIX : 45 voix
- Gautier AILLAUD : 25 voix
- Bernard CODOUL : 16 voix
- Catherine DESREUMAUX : 1 voix

Géraldine TAIX est élue membre titulaire de la conférence d'entente pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet.

▪ Election pour le troisième siège de titulaire

2 candidats sont déclarés : Gautier AILLAUD et Bernard CODOUL.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Gautier AILLAUD : 63 voix
- Bernard CODOUL : 22 voix
- Maurice BRUN : 1 voix
- Pascal LOMBARD : 1 voix

Gautier AILLAUD est élu membre titulaire de la conférence d'entente pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet.

IV. Election de 2 délégués titulaires au comité de gestion pour les aires de grands passages 04

▪ Election pour le premier siège de titulaire

A la suite du retrait de la candidature de Gautier AILLAUD, 3 candidats sont déclarés : Bernard CODOUL, Pascal LOMBARD et Géraldine TAIX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 0
- Abstention : 0
- Suffrages exprimés : 87

Suffrages obtenus :

- Pascal LOMBARD : 40 voix
- Géraldine TAIX : 26 voix
- Bernard CODOUL : 14 voix
- Gautier AILLAUD : 3 voix
- Thierry ARNAUD : 2 voix
- Nathalie BACHELARD COLOMB : 1 voix
- Jean-Pierre ROUX : 1 voix

Pascal LOMBARD est élu membre titulaire du comité de gestion pour les aires de grands passages 04.

▪ Election pour le deuxième siège de titulaire

2 candidats sont déclarés : Bernard CODOUL et Géraldine TAIX.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 87
- Bulletins blancs : 2
- Abstention : 2
- Suffrages exprimés : 83

Suffrages obtenus :

- Géraldine TAIX : 54 voix
- Bernard CODOUL : 25 voix
- Gautier AILLAUD : 2 voix
- Thierry ARNAUD : 1 voix
- Alain ROUMIEU : 1 voix

Géraldine TAIX est élue membre titulaire du comité de gestion pour les aires de grands passages 04.

V. Election des 2 délégués suppléants au comité de gestion pour les aires de grand passage 04

2 candidats sont déclarés : Gautier AILLAUD et Bernard CODOUL.

Considérant qu'il y a 2 sièges à pourvoir, et que 2 candidats sont déclarés, Jean-Pierre TEMPLIER demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des 2 représentants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection des 2 candidats à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Gautier AILLAUD : 87 voix
- Bernard CODOUL : 87 voix

Gautier AILLAUD et Bernard CODOUL sont élus membres suppléants du comité de gestion pour les aires de grands passages 04.

11. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

- *Présents : 71*

- *Votants : 87 (16 procurations)*

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est instituée conformément à l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux règles de composition et d'élection prévues à l'article L. 1411-5 du même code. Elle est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret sauf accord unanime contraire du conseil communautaire.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des suppléants.

Par délibération n° 56.26 du 5 mai 2026, le conseil communautaire a décidé d'instituer la CAO pour la durée du mandat communautaire, afin d'assurer la continuité et la simplicité de fonctionnement de la CCSB. La date limite de dépôt des listes de candidats a été fixée au 11 mai 2026.

Le président a décidé de donner la délégation de la présidence de la CAO à Robert GAY, qui sera donc membre de droit.

Une liste de candidats a été déposée par Robert GAY :

Titulaires	Suppléants
Gilles CREMILLIEUX	Florent MARTIN
Dominique DROUILLARD	Florent ARMAND
Gautier AILLAUD	Nicole PELOUX
Franck PERARD	Pascal LOMBARD
Damien DURANCEAU	Jean-Michel MAGNAN

Considérant qu'il y a une seule liste de candidats, le président demande si quelqu'un s'oppose à ce que la nomination des représentants ne s'effectue pas à scrutin secret.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à l'élection de la liste à main levée.

Tous les conseillers prennent part au vote.

Résultats :

- Nombre de votants : 87
- Suffrages exprimés : 87
- Abstentions : 0
- Liste proposée : 87 voix

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de proclamer élus membres de la commission d'appel d'offres les conseillers communautaires suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Gilles CREMILLIEUX	Florent MARTIN
Dominique DROUILLARD	Florent ARMAND
Gautier AILLAUD	Nicole PELOUX
Franck PERARD	Pascal LOMBARD
Damien DURANCEAU	Jean-Michel MAGNAN

12. Modification du tableau des emplois permanents de la CCSB / Création de 3 emplois permanents

- Présents : 71
- Votants : 87 (16 procurations)
- Suffrages exprimés : 79 (76 pour, 3 contre et 8 abstentions)

Afin de répondre aux besoins des services communautaires, les modifications suivantes sont proposées sur le tableau des emplois permanents, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Pour les Espaces France Services :

A la suite d'un départ à la retraite, il est proposé de créer un nouvel emploi permanent à temps complet de conseiller en médiation et en accompagnement France Services, pour l'Espace France Services de Serres.

Les conseillers France Services assurent :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public,
- l'accompagnement aux démarches administratives,
- l'appui à l'utilisation des services publics en ligne,
- la médiation numérique pour favoriser l'autonomie des usagers.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs ou à celui des rédacteurs (catégorie hiérarchique C ou B).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget général de la CCSB.

- Pour le service de portage de repas (et les remplacements au sein des services à la population)

A la suite de la hausse des inscriptions au service de portage de repas et afin de conforter la continuité des services à la population, il est proposé de créer un nouvel emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent de proximité.

Les missions confiées à l'agent recruté seront les suivantes :

- Portage de repas
- Remplacement dans les agences postales intercommunales
- Accueil et médiation numérique dans les Espaces France Services

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs ou à celui des adjoints techniques (catégorie hiérarchique C).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget général de la CCSB.

- Pour le service de collecte des déchets

Afin de renforcer l'équipe de collecte des déchets pour conforter la continuité du service et permettre un fonctionnement moins contraint, il est proposé de créer un nouvel emploi permanent de chauffeur-grutier.

Le chauffeurs grutiers assurent la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés.

Ils peuvent conduire des camions-bennes et des camions équipés d'une grue auxiliaire.

Ils garantissent la propreté et la sécurité des points de collecte ainsi que le petit entretien et le nettoyage des véhicules de collecte.

Ils suivent les tournées à l'aide d'outils embarqués et participent à des activités annexes (petits travaux, entretien des conteneurs).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie hiérarchique C).

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget annexe des déchets ménagers de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 3 emplois permanents à temps complet (35 heures hebdomadaires) tels que proposés ci-avant, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois permanent de la CCSB ;

- autorise le président à recruter un agent contractuel pour pourvoir ces emplois, au motif de l'article L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique, et à déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, sans excéder l'indice brut afférent au dernier échelon du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour l'emploi de conseiller France Services, du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour l'emploi d'agent polyvalent de proximité et du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour l'emploi de chauffeur grutier.

13. Acquisition de vélos à assistance électrique : reconduction du dispositif d'aides financières aux particuliers pour l'année 2026

- *Présents : 71*
- *Votants : 87 (16 procurations)*
- *Suffrages exprimés : 84 (79 pour, 5 contre et 3 abstentions)*

Encourager les déplacements moins polluants, comme le vélo, est l'un des engagements du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCSB. Cependant, les coûts d'acquisition des vélos à assistance électrique (VAE) restent souvent un frein au développement de ce type de mobilité.

Considérant que soutenir la mobilité douce contribue également à renforcer les conditions d'attractivité du territoire, cette action est inscrite dans l'axe 1.2 du Schéma de Développement Economique.

Ainsi, par délibération n° 80.22 du 5 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les particuliers. Ce dispositif a été reconduit avec succès en 2023, 2024 et 2025.

Il est proposé de le redéployer une nouvelle fois en 2026 en allouant une enveloppe prévisionnelle de subvention de 7 000 €. Les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2026 de la CCSB.

Pour rappel, les conditions d'éligibilités de l'aide octroyée par la CCSB sont les suivantes :

- Être un particulier majeur (le bénéficiaire ne peut être une personne morale), justifiant d'une résidence principale sur le territoire de la CCSB, et sans condition de revenus ;
- Acheter un VAE neuf (au sens de l'article R.311-1 du Code de la Route) chez un professionnel situé dans les départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes ou de la Drôme ;
- Demander l'aide auprès de la CCSB dans un délai maximum de 2 mois suivant l'acquisition du VAE ;

Le montant de l'aide forfaitaire est fixé à 200 €, dans la limite d'un VAE par personne et de deux VAE par foyer (soit 400 € par foyer).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la reconduction du dispositif d'aide financière à l'acquisition de VAE pour l'année 2026, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 7 000 € ;
- soutient l'ensemble des dossiers éligibles reçus depuis le 1^{er} janvier 2026 ;
- autorise le président à signer tout document concernant ce sujet.

14. Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers / Avenants à plusieurs lots

- *Présents : 71*
- *Votants : 87 (16 procurations)*
- *Suffrages exprimés : 77 (73 pour, 4 contre et 10 abstentions)*

Par délibération n° 12.24 du 08 avril 2024, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour l'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers.

Le marché est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Isolation thermique des façades par l'extérieur / bardage ;
- Lot 2 : Démolition / maçonnerie / revêtement de sol ;
- Lot 3 : Isolation thermique plancher bas / plâtrerie / faux plafond ;
- Lot 4 : Menuiseries extérieures bois ;
- Lot 5 : Menuiseries aluminium – brise soleil ;
- Lot 6 : Chauffage / ventilation / climatisation ;
- Lot 7 : Électricité ;
- Lot 8 : Peinture / nettoyage.

Par décision TECH n° 23/2025 du 28 juillet 2025, le président a attribué :

- ✓ le lot n° 6 à l'entreprise « CAP Clim et Energies » pour un montant de 108 824,55 € HT ;
- ✓ le lot n° 7 à l'entreprise « Caparros Electricité SAS » pour un montant de 9 200 € HT ;
- ✓ le lot n° 8 à l'entreprise « ETS Blanc Peinture » pour un montant de 5 330,80 € HT.

Par décision TECH n° 25/2025 du 21 août 2025, le président a attribué le lot n° 3 à l'entreprise « EURL Garcia » pour un montant de 60 396 € HT.

Par délibération n° 48.25 du 02 décembre 2025, le bureau communautaire a accepté les termes d'un premier avenant au lot n° 7, pour réaliser divers travaux électriques visant à réduire le risque incendie.

Puis, par délibération n° 07.26 du 03 mars 2026, le bureau communautaire a accepté les termes d'un premier avenant aux lots 3 et 6 ainsi qu'un avenant n° 2 au lot 7, pour la réalisation de divers travaux complémentaires.

Afin de pouvoir conserver le cadran solaire se trouvant sur la façade ouest du bâtiment de Lazer, il est proposé de passer un avenant aux lots 3, 6, 7 et 8, tels que détaillés ci-après :

- Pour le lot n°3 :
 - Réalisation d'une isolation thermique par l'intérieur dans deux bureaux.

Ces travaux supplémentaires auraient une incidence financière de 2 900 € HT, soit une augmentation de 8,28 %, par rapport au montant initial du marché correspondant à ce lot (avenant n°1 inclus).

Cet avenant n°2 serait conclu en application de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

- Pour le lot n°6 :
 - Dépose et repose des radiateurs dans les deux bureaux concernés par la mise en place du doublage pour l'isolation thermique.

Ces travaux supplémentaires auraient une incidence financière de 2 662 € HT, soit une augmentation de 3,82 %, par rapport au montant initial du marché correspondant à ce lot (avenant n°1 inclus).

Cet avenant n°2 serait conclu en application de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

- Pour le lot n°7 :
 - Dépose et repose des équipements électriques dans les deux bureaux concernés par la mise en place du doublage pour l'isolation thermique.

Ces travaux supplémentaires n'auraient aucune incidence financière.

Cet avenant n°3 serait conclu en application de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

- Pour le lot n°8 :
 - Reprise de la peinture des deux bureaux ;
 - Dépose des dalles isolantes et réalisation d'un ratissage pour préparer la salle de réunion avant application de la peinture.

Ces travaux supplémentaires auraient une incidence financière de 1 202 € HT, soit une augmentation de 22,55 %, par rapport au montant initial du marché correspondant à ce lot.

Cet avenant n°1 serait conclu en application des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la commande publique.

Ces avenants qui prendraient effet à compter de la date de leur notification entraîneraient une prolongation du marché de 2 mois pour chaque lot.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 du lot 8, des avenants n° 2 des lots 3 et 6 et l'avenant n°3 du lot 7 du marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers, tels que décrits ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à les signer et les notifier à chacune des entreprises titulaires de ces lots, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

15. Evènement des 30 ans de la base de loisirs de la Germanette et de la via ferrata de la Grande Fistoire : accès gratuit aux sites

- *Présents : 71*
- *Votants : 87 (16 procurations)*
- *Suffrages exprimés : 73 (70 pour, 3 contre et 14 abstentions)*

Par délibération n°165.24 du 16 décembre 2024 modifiée par délibération 79.25 du 15 mai 2025, le conseil communautaire a approuvé les grilles tarifaires pour l'accès, la location du matériel et la vente de divers articles à la Via ferrata.

Par délibération n° 64.26 du 5 mai 2026 le conseil communautaire a approuvé les grilles tarifaires pour l'accès au site des lacs de la Germanette, à l'Aquaparc et pour la location du matériel nautique.

Les sites des Lacs de la Germanette et de la Via ferrata de la Grande Fistoire fêtent leurs 30 ans cette année.

A cette occasion, pour valoriser ces sites emblématiques et lancer la saison estivale, deux journées de festivités sont programmées à destination du grand public : samedi 27 juin 2026, aux Lacs de la Germanette et dimanche 28 juin 2026 à la via ferrata.

L'objectif de ces événements est de rassembler les habitants du territoire afin de célébrer ces deux anniversaires, de renforcer la notoriété des sites pour les faire connaître à de nouveaux visiteurs potentiels.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, il est proposé de rendre l'accès gratuit au site de la Germanette du 27 au 30 juin 2026 inclus et à la via ferrata le 28 juin 2026.

La location de matériel pour les deux sites ainsi que l'accès à l'Aquaparc resteront payants.

Annick REYNAUD-FREY fait observer que, jusqu'à présent, l'accès à la Germanette était déjà gratuit hors période estivale (du 1^{er} juillet au 31 août).

Jean-Pierre TEMPLIER répond qu'en raison de la mise en service de l'Aquaparc prévue la dernière semaine de juin, il était envisagé de faire payer l'accès à la Germanette à partir du 26 juin. La délibération proposée vient clarifier la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la gratuité de l'accès aux Lacs de la Germanette du 27 juin au 30 juin 2026 inclus (hors location de matériel et accès à l'Aquaparc) ;
- approuve la gratuité de l'accès à la Via Ferrata de la Grande Fistoire et des Amonites le 28 juin 2026 (hors location du matériel).

16. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande s'il y a des questions.

Annick REYNAUD-FREY demande s'il est possible de transmettre à tous les élus de la CCSB un trombinoscope des conseillers communautaires à partir des photos réalisées lors de la séance d'installation du conseil. Pour le moment, rien n'a été mis en ligne sur le site Internet de la CCSB.

Jean-Pierre TEMPLIER répond que ce document sera transmis aux élus sous huitaine.

Annick REYNAUD-FREY souhaiterait également savoir quand seront communiquées les délégations données aux vice-présidents.

Jean-Pierre TEMPLIER indique que les arrêtés de délégation sont en cours de préparation et qu'ils seront également communiqués sous huitaine.



Le président remercie Jean-Claude FAVIER, maire de Ventavon, pour la mise à disposition de la salle de Valenty, l'ensemble des participants, ainsi que Mme Claudine PEYRON, directrice générale des services, et l'ensemble des agents de la CCSB présents.

La séance est levée à 20h30.

ANNEXES

Annexe au point n° 2 : DELIB CCSB 70.26 Annexe 1 - Proposition de commissaires pour la CIID

Annexe au point n° 9 : DELIB CCSB 77.26 Annexe Membres des organismes extérieurs

Annexes au point 14 :

- DELIB CCSB 82.26 ANNEXE 2025-WX-03 - Lot 3 - Avenant 2
- DELIB CCSB 82.26 ANNEXE 2025-WX-03 - Lot 6 - Avenant 2
- DELIB CCSB 82.26 ANNEXE 2025-WX-03 - Lot 7 - Avenant 3
- DELIB CCSB 82.26 ANNEXE 2025-WX-03 - Lot 8 - Avenant 1

**Annexe n°1 - Proposition des commissaires pour la Commission
Intercommunale des Impôts Directs**

Civilité	Prénom	Nom	Commune
M	Raymond	ABERT	L'Epine
M	Sébastien	ACHARD	Savournon
Mme	Béatrice	ALLIROL	Val Buëch-Méouge
M	Robert	ARMAND	Saint-Pierre-Avez
M	André	AUBERIC	L'Epine
Mme	Andrée	BEAUP	Val Buëch-Méouge
Mme	Magali	BEYNET	Savournon
Mme	Isabelle	BOITEUX	Val Buëch-Méouge
M	Alain	BONNOT	Upaix
M	Thierry	BOURG	Ventavon
Mme	Stéphanie	BOUVIER	Garde-Colombe
Mme	Claudine	CIPOLLINI	Clamensane
M	Jean-Louis	CLEMENT	Sisteron
M	Luc	DELAUP	L'Epine
Mme	Geneviève	DEMONTIS	Châteaufort
M	Alain	DI MARTINO	Clamensane
M	Jean-Claude	FAVIER	Ventavon
M	Roland	FEBVRE	Ventavon
M	Edmond	FRANCOU	Garde-Colombe

M	Tebben	GEERLOFS-REINIER	Châteaufort
Mme	Geneviève	GIVAUDAN	Le Poët
M	Claude	GUILLEMIN	Orpierre
M	Emmanuel	HUGON	Sisteron
Mme	Sylvie	IMBERT	Saint-Pierre-Avez
M	Sylvain	JAFFRE	Sisteron
Mme	Marie-Laure	LAPRADE	Saint-Pierre-Avez
M	Claude	LAURANS	Savournon
Mme	Lucie	MANGEMATIN	Nibles
Mme	Myriam	MASSE	Barret sur Méouge
M	Marc	MICHEL	Garde-Colombe
M	Franck	PERARD	Sisteron
Mme	Fabienne	PERROT-MAILLARDET	Clamensane
M	Philippe	PEYRE	Barret sur Méouge
Mme	Marion	PRINSON	Savournon
Mme	Agnès	REY	Le Poët
M	Pierre-Yves	REYNAUD	Trescléoux
Mme	Marianne	ROUX	Villebois les Pins
M	Yves	SARLIN	Barret sur Méouge
M	Aurélie	TISSOPIN	Saint-Pierre-Avez
Mme	Anne	TRUPHEME	Laragne-Montéglin

ORGANISMES EXTERIEURS AUXQUELS PARTICIPE LA CCSB / 2026-2032

Associations :

Associations ☞ et instances associées	Objet	Membres titulaires	Membres suppléants
Association l'Ile aux Enfants (crèche de Serres)	Gestion et développement d'actions en faveur de l'accueil et des services à l'enfance (crèche de Serres et gestion du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Parents Enfants du Serrois)	Président membre de droit (voix consultative)	Véronique ARLAUD
Fédération nationale des SCoT	Réseau national des collectivités engagées dans la planification territoriale (SCoT)	Philippe MAGNUS	Jean-Christophe PIK
Association des communes forestières 04 et 05	Représentation et accompagnement des collectivités dans la gestion forestière	Nicole PELOUX	Thierry ARNAUD
ACP Sud PACA Association des Communes Pastorales de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Défense et la sauvegarde du pastoralisme	Boris EMERIAU	—
Initiative Alpes Provence	Soutien à la création et reprise d'entreprises via l'octroi de prêts d'honneur et l'accompagnement des porteurs de projet	Béatrice ALLIROL	Laurent SAROLI
CNAS – Comité National d'Action Sociale	Gestion des prestations sociales pour les agents des collectivités	Jean SCHULER + 1 agent	—

Autres organismes, commissions et comités extérieurs à la CCSB :

Comité de pilotage de la mission Prévention (partenariat avec la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy)	Actions de prévention de la délinquance dans la partie Buëch du territoire	Véronique ARLAUD Joël CHAUVIN	—
Commission consultative déchets du SRADDET PACA (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires)	Concertation régionale sur la planification et la gestion des déchets	Florent MARTIN	—
SANOFI AVENTIS Commission de suivi du site	Suivi des impacts environnementaux et de sécurité du site industriel de Sisteron	Jean DEPEYRE	—
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon Commission de suivi du site	Suivi environnemental et fonctionnement de l'installation de stockage des déchets	Florent MARTIN	Hervé MIRAN
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sorbiers Commission de suivi du site	Suivi post-exploitation de l'installation de stockage des déchets	Pascal LOMBARD	Jean SCHULER
Mission Locale Jeunes 04 Assemblée générale	Accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'insertion professionnelle (04)	Maëlle HEBIDI	—
Mission Locale Jeunes 05 Assemblée générale	Accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'insertion professionnelle (05)	Véronique ARLAUD	—
CDIAE Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (04)	Pilotage des dispositifs d'insertion par l'activité économique	Béatrice ALLIROL	—

Commission consultative paritaire SDED 26 Service Public Départemental des Énergies de la Drôme	Instance de concertation sur la gestion du service public de l'énergie (26)	Renée MAOUI	—
Commission consultative paritaire SDE 04 Syndicat de l'Energie 04	Instance de concertation sur la gestion du service public de l'énergie (04)	Patrick MEYERE	Bernard CODOUL
Commission consultative paritaire SYME Territoire d'Energie 05 Syndicat Mixte Energie 05	Instance de concertation sur la gestion du service public de l'énergie (05)	Lionel TARDY	Nicole PELOUX
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites 04	Instance consultative de l'État sur la protection des paysages, sites naturels et biodiversité	Jean-Paul BROUCHON	—
Commission Locale de l'Eau de la Durance	Instance de gouvernance du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance (Animée par le SMAVD)	Jean-Claude FAVIER	—
Comité des partenaires / Région PACA Loi d'Orientation des Mobilités	Concertation sur l'organisation et l'évolution des mobilités sur le territoire	Béatrice ALLIROL Zoé LEROUGE Nicole PELOUX Jean-Christophe PIK Lionel TARDY	Véronique ARLAUD Nathalie BACHELARD COLOMB Charlotte PLAZANET Kevin QUEYREL Laurent SAROLI
Collège de Laragne Conseil d'administration	Participation à la gouvernance de l'établissement scolaire	Nathalie BACHELARD	Véronique ARLAUD
Collège de La Motte-du-Caire Conseil d'administration	Participation à la gouvernance de l'établissement scolaire	Hervé MIRAN	Anne GAUTIER
Collège de Serres Conseil d'administration	Participation à la gouvernance de l'établissement scolaire	Véronique ARLAUD	Daniel ROUIT
Collège de Sisteron Conseil d'administration	Participation à la gouvernance de l'établissement scolaire	Céline BURLE	Véronique ARLAUD

Lycée Paul Arène Conseil d'administration	Participation à la gouvernance de l'établissement scolaire	Céline BURLE	Véronique ARLAUD
SEM de Sisteron Société d'Economie Mixte Conseil d'administration	Réalisation d'opérations d'aménagement et de rénovation urbaine, maintien, extension et accueil d'activités économiques, étude et construction d'immeubles à usage de bureaux, de locaux industriels ou d'habitation, exploitation et entretien des équipements réalisés, domiciliation d'entreprises	Djamila GIRARD BELHAOUES	—
SPL du Sisteronais Buëch Société Publique Locale Conseil d'administration	Commercialisation des parcelles appartenant à la CCSB, situées dans les zones d'activités intercommunales	Djamila GIRARD BELHAOUES Béatrice ALLIROL	—
ADT 04 Agence de Développement Touristique	Promotion touristique et développement de l'attractivité du département 04	Jean-Michel MAGNAN	—
ADDET 05 Agence départementale de développement économique et touristique	Promotion et développement économique et touristique du département 05	Jean-Michel MAGNAN	—
ADIL 04 et 05 Agence départementale d'information sur le logement	Conseil, information et accompagnement sur les questions de logement à l'échelle des départements 04 et 05	Philippe MAGNUS	—



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment
intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers
2025-WX-03**

Lot 3 : Isolation thermique plancher bas / plâtrerie / faux plafond

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Sisteronais-Buech
1 place de la République
04200 SISTERON

B - Identification du titulaire du marché public

EURL GARCIA
11, avenue des amandiers
04310 PEYRUIS
Siret : 527 846 331 000 25

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers

Lot 3 : Isolation plancher bas, plâtrerie, faux plafond

■ Date de la notification du marché public : 25/08/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 10 mois

■ OS de démarrage : 26/08/2025

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 60 396 €
- Montant TTC : 72 475,20 €

■ Montant du marché public après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 62 496€
- Montant TTC : 74 995,20 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant est conclu pour la réalisation de travaux complémentaires et pour la prolongation de 2 mois de la durée du marché afin de réaliser les travaux permettant le maintien de la fresque en façade ouest (cadran solaire) du bâtiment de Lazer :

Cette opération nécessite la mise en place d'une isolation par l'intérieur dans deux bureaux.

Il est passé en application l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique et prend effet à compter de la date de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 900.00 €
- Montant TTC : 3 480.00 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 8,28 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 65 396 €
- Montant TTC : 78 475.20 €

Le détail des prix des prestations est le suivant :

Libellé	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Fourniture et pose d'un doublage stil BA13 vissé sur ossature F530 avec incorporation d'une lame de verre 120 mm type GR kraft (bureau 5, bureau 1, et palier escalier)	28	75 €	2 100 €
Plus-value caisson salle de réunion	8	100€	800€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
EURL GARCIA		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment
intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers**

2025-WX-03

Lot 6 : Chauffage / ventilation / climatisation

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Sisteronais-Buech
1 place de la République
04200 SISTERON

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Cap Clim et Energie
240 Rue Alphonse Beau de Rochas
Parc industriel La Cassine
04310 PEYRUIS
SIRET : 925 202 152 00011

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers

Lot 6 : chauffage / ventilation / climatisation

■ Date de la notification du marché public : 28/07/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 10 mois

■ OS de démarrage : 25/08/2025

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 108 824,55 €
- Montant TTC : 130 589,46 €

■ Montant du marché public après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 110 324,55€
- Montant TTC : 132 389,46 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant est conclu pour la réalisation de travaux complémentaires et pour la prolongation de 2 mois de la durée du marché afin de réaliser les travaux permettant le maintien de la fresque en façade ouest (cadran solaire) du bâtiment de Lazer :

Cette opération nécessite la mise en place d'une isolation par l'intérieur dans deux bureaux. Pour réaliser ce doublage, il est nécessaire de déposer et reposer les radiateurs des bureaux concernés.

Cet avenant n°2 est passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et prend effet à compter de la date de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 662.00 €
- Montant TTC : 3 194.40 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 3.82%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 112 986.55€
- Montant TTC : 135 583.86€

Le détail des prix des prestations est le suivant :

Libellé	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Vidange du bureau RDC Dépose des équipements du bureau Prolongation des tubes d'alimentation cuivre Remplacement des tés d'équilibrage et tête thermostatiques Remise en eau / purge (hors conditionnement du réseau)	1	2 662 €	2 662 €
Vidange du réseau ventilo-convecteur étage Dépose ventilo-convecteurs et consoles du bureau Prolongation des tubes d'alimentation cuivre depuis le sol Prolongation des alimentations électriques Conservation des tés d'équilibrage et robinets manuels Remise en eau / purge (hors conditionnement du réseau)			

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CAP CLIM ET ENERGIES		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment
intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers
2025-WX-03**

Lot 7 : électricité

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Sisteronais-Buech
1 place de la République
04200 SISTERON

B - Identification du titulaire du marché public

CAPARROS ELECTRICITE SAS
ZA le MARDARIC
04310 Peyruis
Siret 378 552 012 00015

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers

Lot 7 : Electricité

■ **Date de la notification du marché public :** 28/07/2025

■ **Durée d'exécution du marché public :** 10 mois

■ **OS de démarrage :** 25/08/2025

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 9 200 €
- Montant TTC : 11 040 €

■ **Montant du marché public après les avenants 1 et 2 :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 11 840 €
- Montant TTC : 14 208 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le maintien de la fresque (cadran solaire) en façade ouest du bâtiment de Lazer nécessite la mise en place du doublage, la dépose et la repose des équipements électriques dans les deux bureaux concernés par l'isolation. Ces travaux engendrent également une prolongation de 2 mois de la durée du marché. L'intervention du lot 7 pour ces travaux n'a pas d'impact financier car les prestations sont simples et l'entreprise sera déjà sur place.

Cet avenant n°3 est conclu en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique et il prend effet à compter de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒

Non

☐

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CAPARROS ELECTRICITE SAS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment
intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers
2025-WX-03**

Lot 8 : peinture nettoyage

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Sisteronais-Buech
1 place de la République
04200 SISTERON

B - Identification du titulaire du marché public

ETS BLANC PEINTURE
Montée des Lauzières
04160 CHATEAU-ARNOUX
SIRET 80123560700018

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché de travaux d'amélioration énergétique du bâtiment intercommunal de Lazer et de la déchetterie de Ribiers

Lot 8 : Peintures / nettoyage

■ Date de la notification du marché public : 28/07/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 10 mois

■ OS de démarrage : 25/08/2025

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 330.80 €
- Montant TTC : 6 396.96 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Cet avenant est conclu pour la réalisation de travaux complémentaires et pour la prolongation de 2 mois de la durée du marché afin de réaliser les travaux permettant le maintien de la fresque en façade ouest (cadran solaire) du bâtiment de Lazer :

Cette opération nécessite la mise en place d'une isolation par l'intérieur dans deux bureaux. La peinture doit donc être reprise dans ces deux bureaux.

De plus, la présence de plaques d'isolant collées en partie supérieure du mur de la salle de réunion ne permet pas l'application de peinture. La dépose des dalles d'isolants et un ratissage doivent être prévus afin de pouvoir appliquer la peinture.

Cet avenant est passé en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique et prend effet à compter de la date de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 202.00 €
- Montant TTC : 1 442.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 22,55%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 532.80 €
- Montant TTC : 7 839.36 €

Le détail des prix des prestations est le suivant :

Libellé	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
BUREAU ETAGE – Mur * Application de 2 couches acrylique velouté	10	16.20 €	162 €
BUREAU REZ DE CHAUSSEE – Mus * Application deux couches acrylique velouté	24	15.90 €	381.60 €
SALLE DE REUNION * Mur * Dépose de dalles existantes collées	28	6.70 €	187.60 €
SALLE DE REUNION * Murs * Réalisation d'un ratissage complet 3 passes	28	13.90 €	389.20 €
SALLE DE REUNION * Dépose de baguettes d'angle existantes, fourniture et pose de baguettes d'angle neuves	8	10.20 €	81.60 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ETS BLANC PEINTURE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)